



Municipalité de Chartierville
27, rue St-Jean-Baptiste
Chartierville, Qc J0B 1K0

AVIS PUBLIC

(en vertu de l'article 132 de la LAU)

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE

Pour le projet de règlement 2026-06 modifiant règlement modifiant le règlement de zonage numéro 101-2001 afin d'autoriser et d'encadrer l'usage des conteneurs maritimes à des fins de bâtiment complémentaire à certains usages, ainsi que pour préciser l'usage de remorques à des fins de bâtiment complémentaire

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES DE SOUMETTRE UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2026-06 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 101-2001 AFIN D'AUTORISER ET D'ENCADRER L'USAGE DES CONTENEURS MARITIMES À DES FINS DE BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE À CERTAINS USAGES, AINSI QUE POUR PRÉCISER L'USAGE DE REMORQUES À DES FINS DE BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption, à sa séance du 14 septembre 2026, du second projet de règlement non modifié portant le numéro 2026-06 règlement modifiant le règlement de zonage numéro 101-2001 afin d'autoriser et d'encadrer l'usage des conteneurs maritimes à des fins de bâtiment complémentaire à certains usages, ainsi que pour préciser l'usage de remorques à des fins de bâtiment complémentaire, informe que toute personne habile à voter sur le territoire de la municipalité peut déposer et signer une demande d'approbation référendaire;

QUE l'objet du projet de règlement numéro 2026-06 est :

- de modifier la réglementation afin de permettre l'installation de conteneur maritime comme bâtiment complémentaire dans les zones, Rurale «RU», Agricole «A», Forestière «F» et Publique «P» seulement.

QUE ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de l'ensemble du territoire de la municipalité soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans la municipalité. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus de la municipalité aux heures normales du bureau;

QU'une copie du second projet peut être consultée sur demande au bureau municipal de Chartierville;

QUE le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité;

QUE pour être valide, toute demande doit :

- -indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- -être reçue au bureau municipal de Chartierville au plus tard le 24 septembre 2026 à 16 h;
- -être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées dans la zone ou le secteur de zone d'où elle provient, par au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles;

QUE les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau municipal aux heures normales du bureau;

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez contacter la directrice générale et greffière trésorière, Mme Pamela Blais, au bureau municipal : 27, rue Saint-Jean-Baptiste, Chartierville, Qc J0B 1K0, par courriel : dq@chartierville.ca ou téléphone :819 560-8522 #0

DONNÉ À CHARTIERVILLE, CE SEIZIÈME (16e) JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX (2026).



Paméla Blais, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Pamela Blais, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 16 septembre 2026.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE SEIZIÈME (16e) JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX (2026).